



Ont il le droit de faire 2 maisons sur 1 terrain ?

Par **supméca**, le **21/05/2008** à **11:37**

Bonjour voici mon souci : le terrain devant chez moi vient d'être vendu et les travaux viennent de commencer . Mais j'ai eu la surprise de constater que le constructeur est en train d'effectuer la réalisation de 2 maisons non attenantes .Il me dit qu'il en fait d'abord une mais qu'il ne sait pas si il va y habiter ou la louer....Et la seconde il la fera plus tard. Il a effectué les travaux de fondation et a creusé pour les 2 maisons mais n'a coulé les fondations que d'une .Nulle part on ne voit le permis de construire affiché sur le terrain ni en mairie.Il semblerait qu'il ait même demandé 2 permis de construire pour le même terrain et cela depuis octobre 2007 .rn Je sais que pour construire une maison dans notre commune il faut 1500m² et il se trouve que le terrain fait environ 1900m². Il n'y a pas de POS ni de carte communale et je me demande comment le constructeur compte procéder pour l'assainissement !!! Je crois savoir qu'il a un proche travaillant à la DDE et de ce fait je n'ose pas m'adresser à eux avant d'être sûr de son et de mon bon droit .rn peut on faire 2 maisons sur un même terrain dont la surface ne correspond pas à ce qui devrait être à savoir 1 maison 1500m² et 2 maisons 3000m² ? il y a en tout 1900m²... rn Peut on construire 2 maisons sur le même terrain avec 2 permis de construire ?rn Peut on commencer les travaux sans afficher le ou les permis de construire ???rn Ai je des recours pour tout clarifier ? n'y a-t-il que la DDE à qui m'adresser pour venir constater ? rn Merci par avance de vos réponses .